

« AGIR ENSEMBLE POUR VILLERS-EN-CAUCHIES »

Liste conduite par Pascal DUEZ



BILAN DE L'ACTION MUNICIPALE 2014-2020



Vue aérienne de Villers-en-Cauchies

Scannez et découvrez !

Téléchargez ce bilan en scannant le QR code
ou directement via ce lien :

https://cutt.ly/Bilan_2014_2020



TABLE DES MATIÈRES

n° de page :

A.	PRÉAMBULE.....	3
B.	LOCALISATION DES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS	4
C.	VIE MUNICIPALE ET DÉMOCRATIE LOCALE.....	5
D.	FINANCES COMMUNALES.....	9
E.	BÂTIMENTS PUBLICS ET CIMETIÈRE COMMUNAL	15
F.	URBANISME, CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT	29
G.	RÉGIE DES EAUX, ASSAINISSEMENT ET DÉFENSE INCENDIE	36
H.	VOIRIE ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE.....	42
I.	VIE ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET CULTURELLE	51
J.	CONCLUSION	60



A. PRÉAMBULE

Madame, Monsieur,
Chère Villersoise, cher Villersois,

Il y a six ans déjà que vous avez bien voulu renouveler votre confiance à la liste « Agir ensemble pour Villers-en-Cauchies » au cours des élections municipales de mars 2014.

Voici venu le temps de faire le bilan de l'action municipale telle qu'elle a été conduite par la majorité en place.

Ce bilan se veut précis, honnête et transparent. Il fait apparaître les nombreuses et principales réalisations de la mandature sans oublier les opérations en cours mais aussi les projets qui n'ont pas vu le jour et les raisons pour lesquelles il n'a pas été possible d'aboutir.

L'intérêt général nous a toujours guidés dans toutes nos actions, y compris dans les moments les plus difficiles de la mandature.

Et les difficultés, aussi inattendues que brutales, n'ont pas manqué : baisse sévère des dotations d'état, suppression de la réserve parlementaire, augmentation des charges imposées aux communes, départ en retraite ou mutation d'agents communaux expérimentés, forte réduction des contrats aidés et moindre remboursement, refus de la Commission Nationale d'Aménagement Commerciale (CNAC) d'autoriser le transfert du magasin MATCH d'Avesnes-les-Aubert (2015), ...

Dans ce contexte, la gestion municipale ne fut pas « un long fleuve tranquille ».

Malgré tout, nous avons fait face.

Jour après jour, beaucoup de temps, d'efforts et d'argent ont permis d'obtenir des avancées significatives dans de nombreux domaines, tout en garantissant la bonne santé des finances communales.

Ce sont six années d'un travail intense et parfois méconnu que nous vous proposons de découvrir ou redécouvrir au travers de cette contribution écrite qui a été distribuée dans tous les foyers.

Pascal DUEZ – Alain FOVEZ – Marie-Françoise DELAVAL – Michel COURBET
Richard BILLOIR – Michel DENOYELLE – Claudette BARALLE – Damien BETRANCOURT
Nicole CIGLIANA – Dany GUERY – Fabienne TILMANT



B. LOCALISATION DES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS



Thème	N°	N° de page	Thème	N°	N° de page
Rénovation des bâtiments publics  <ul style="list-style-type: none"> ➤ Cimetière communal ➤ Salles communales et médiathèque ➤ Église St Martin et bureau de poste ➤ Structures périscolaires ➤ École Marie Curie ➤ Salle des sports et plateau multisports 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ A1 ➤ A2 ➤ A3 ➤ A4 ➤ A5 ➤ A6 	<ul style="list-style-type: none"> Page 27 Page 21 Page 24 Page 20 Page 16 Page 25 	Urbanisme, cadre de vie et environnement  <ul style="list-style-type: none"> ➤ Lagunage du vert fossé ➤ Aménagement du site rue de Saulzoir ➤ Plantations d'arbres ➤ Fleurissement des espaces publics ➤ Effacement des réseaux rue de Verdun ➤ Rénovation des abords du château d'eau ➤ Remise en état du parc communal, rénovation du coin des mamans 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ B1 ➤ B2 ➤ B3 ➤ B4 ➤ B5 ➤ B6 ➤ B7 	<ul style="list-style-type: none"> Page 31 Page 29 Page 32 Page 30 Page 43 Page 37 Page 31
Régie des eaux et assainissement et défense incendie  <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rénovation du château d'eau ➤ Changement de la conduite d'eau ppale ➤ Doublement des pompes du captage ➤ Inspection du réseau d'assainissement ➤ Réhabilitation du vert fossé ➤ Création d'un bassin de stockage ➤ Éradication des branchements plomb ➤ Campagne de recherche de fuites 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ C1 ➤ C2 ➤ C3 ➤ C4 ➤ C5 ➤ C6 ➤ C7 ➤ C8 	<ul style="list-style-type: none"> Page 37 Page 37 Page 37 Page 39 Page 39 Page 39 Page 33 Page 33 	Voirie et sécurité routière  <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rénovation rue de Verdun ➤ Couche de roulement rue Jules Guesde ➤ Couche de roulement rue Jules Aragon ➤ Couche de roulement rue Joliot Curie ➤ Couche de roulement rue Lafayette ➤ Nouveaux enrobés RD 74 et 45 ➤ Double écluse rue d'Avesnes-le-sec ➤ Écluse de test rue d'Avesnes-les-Aubert ➤ Création de cédez-le-passage ➤ Chemins piétonniers rues de Cambrai, Avesnes-le-sec et Avesnes-les-Aubert 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ E1 ➤ E2 ➤ E3 ➤ E4 ➤ E5 ➤ E6 ➤ E7 ➤ E8 ➤ E9 ➤ E10 	<ul style="list-style-type: none"> Page 43 Page 46 Page 46 Page 46 Page 46 Page 43 Page 43 Page 43 Page 48 Page 48



THÈME

C. VIE MUNICIPALE ET DÉMOCRATIE LOCALE

C.1	FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL.....	6
C.2	EXERCICE DE LA FONCTION ÉLECTIVE.....	6
C.3	INFORMATION ET CONSULTATION DES ADMINISTRÉS	6
C.4	REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE À L'EXTÉRIEUR.....	8



Mairie



C.1 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Entre 2008-2014, les élus s'étaient retrouvés **62** fois pour évoquer et trancher les questions portant sur les affaires municipales.

En 2014-2020, l'activité du Conseil Municipal n'a pas ralenti et s'est effectuée dans le respect de la transparence. Les élus se sont retrouvés 51 fois entre mars 2014 et février 2020. Avant chaque séance, la possibilité leur est donnée de consulter, via un lien internet, les documents préparatoires portant sur les questions à l'ordre du jour (notes de synthèse sur les dossiers à traiter, devis, projets de convention, ...). Les comptes rendus sont ensuite disponibles en mairie et sur le site internet sur une période de 1 an.

Sont venues s'ajouter des réunions régulières ou exceptionnelles : élaboration du Plan Local d'Urbanisme, préparation des budgets, réunions de chantier, rencontres avec le monde associatif et bien d'autres encore qui constituent l'ordinaire du Maire et des élus vraiment engagés.

C.2 EXERCICE DE LA FONCTION ÉLECTIVE

La vie démocratique locale n'est possible que si les membres du conseil municipal ont la possibilité d'exercer leur mandat dans de bonnes conditions.

Entre 2008-2014, nous avons pris une série de mesures pour qu'il en soit ainsi en accordant aux élus une clé de la mairie, en leur donnant la possibilité de consulter, sans restriction, les documents officiels, en les consultant sur toutes les questions importantes lors des réunions de conseil municipal, en favorisant le droit d'expression notamment lors des réunions de conseil municipal et en garantissant le maintien de la délégation des Adjoint(s) et des Conseiller(s) délégué(s) durant toute la mandature afin qu'ils ne renoncent pas à leur liberté de parole et de décision.

En 2014-2020, cette même ligne de conduite a été suivie scrupuleusement et ce d'autant plus qu'à la différence de nombreuses communes, le Maire de Villers-en-Cauchies ne reçoit pas de délégation de signature et doit impérativement passer tous les dossiers importants devant le conseil municipal pour obtenir l'accord des élus avant d'agir.

Tous les élus ont la possibilité de prendre connaissance des dossiers et peuvent donc participer pleinement aux décisions municipales.

C.3 INFORMATION ET CONSULTATION DES ADMINISTRÉS

Entre 2008 et 2014, l'accès de la population à l'information est devenu une priorité. Divers moyens ont été mis en œuvre tout au long de cette mandature pour répondre aux attentes des citoyens qui souhaitent se renseigner sur les affaires de la collectivité : la tenue régulière de la cérémonie des vœux du Maire, la diffusion de bulletins d'information municipaux, la création d'un site internet communal d'information, la tenue de réunions publiques d'information et autres consultations.

En 2014-2020, la Municipalité a poursuivi les efforts pour diffuser, dans la transparence, une information de qualité et consulter directement la population sur certains dossiers. Diverses mesures ont été mises en œuvre :



- La modernisation du bulletin d'informations municipal sous format papier (avec mise à disposition sur le site internet communal).
- L'actualisation du site internet communal <https://sites.google.com/site/villersencauchies/home>
- La création et diffusion d'un guide pratique à l'usage des habitants qui reprend l'essentiel des informations pratiques (3 éditions depuis 2017).
- L'installation d'un panneau d'affichage électronique (depuis janvier 2020). Consultable sur place (en face de la mairie) ou à distance (application « Centolive » Android ou iPhone à télécharger sur le store), ce nouveau moyen de communication permet de transmettre rapidement des informations municipales, des annonces événementielles, des informations de sécurité et d'intérêt général (indication vitesse, alerte météorologique, consignes de sécurité, ...), des messages émanant des artisans et commerçants locaux, ...
- L'organisation de réunions publiques d'information et autres consultations sur les dossiers les plus importants. À plusieurs reprises, les Villersois(es) ont été invités(es) à donner directement leur avis à l'occasion de l'élaboration du nouveau projet de Plan Local d'Urbanisme, lors des travaux de la rue de Verdun, durant l'enquête publique sur le projet de parc éolien Avesnes-le-Sec/Iwuy, en amont de l'implantation d'une double écluse (rues d'Avesnes-les-Aubert et Avesnes-le-Sec) ou bien encore à l'occasion de la mise en place du dispositif « voisins vigilants ».

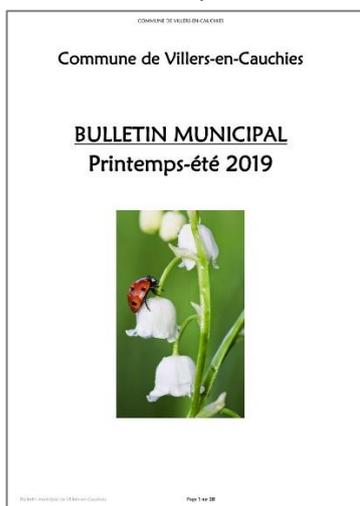
Panneau d'affichage (rue de Cambrai)



Réunion publique (voisins vigilants)



Bulletin d'informations municipales



Site internet municipal



C.4 REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE À L'EXTÉRIEUR

Parmi les missions qui s'imposent à vos élus, il y a la participation à de nombreuses instances supra-communales et à de multiples manifestations extérieures qui occupent bien des soirées et des week-ends. Entre 2008 et 2014, nous n'avons pas failli à notre devoir de représentation.

En 2014-2020, nous avons rempli tout aussi consciencieusement notre rôle pour représenter officiellement la commune, la faire mieux connaître et défendre, sans relâche, les intérêts de notre collectivité et de ses habitants, en :

- **Siégeant régulièrement dans de nombreuses instances** telles que le SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) d'Avesnes-Les-Aubert, le SIDEK (Syndicat Intercommunal de l'Énergie du Cambrésis), la CAC (Communauté d'Agglomération de Cambrai), ... Partout, nous avons fait entendre notre voix et c'est ainsi qu'à force de persévérance et après des années de négociation, vos élus ont réussi à obtenir du Conseil Communautaire l'autorisation de retourner à la déchetterie de Saint-Aubert.
- **Participant à de nombreuses réunions avec les partenaires institutionnels très importants (État, Département et Région) qui accordent des subventions dont notre commune ne peut se passer.**
- **Répondant favorablement aux invitations officielles** envoyées par la CAC, les communes voisines, la Gendarmerie Nationale (journées d'inspection pour la communauté de brigades Avesnes-les-Aubert/Carnières), ...



Photo d'archive, le Maire en réunion extérieure



THÈME

D. FINANCES COMMUNALES

D.1	BAISSE DU TAUX D'ENDETTEMENT PAR HABITANT.....	10
D.2	CONSOLIDATION DE LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	11
D.3	OBTENTION DE NOMBREUSES SUBVENTIONS	12
D.4	MODÉRATION DE LA FISCALITÉ.....	13



Entre 2008 et 2014, nous avons assaini la situation financière de la commune. Une gestion rigoureuse a permis de rétablir les comptes publics et de dégager des marges de manœuvre financières suffisantes pour relancer les investissements dans tous les domaines.

En 2014-2020, dans un contexte particulièrement difficile pour beaucoup de collectivités, l'orthodoxie financière a été, plus que jamais, notre « credo ». Tout au long de la mandature, la Municipalité a assuré une veille active sur les finances communales (paiement régulier des factures, contrôle étroit des dépenses de fonctionnement, recherche de financements extérieurs pour mener à bien les projets municipaux, ...).

Ces efforts ont, de nouveau, porté leurs fruits et se sont traduits par :

- La maîtrise de l'endettement communal.
- La consolidation de la capacité d'autofinancement (CAF).
- L'obtention de nombreuses subventions.
- La modération de la fiscalité.

D.1 BAISSÉ DU TAUX D'ENDETTEMENT PAR HABITANT

La commune doit faire face à diverses dépenses liées soit à des opérations nouvelles d'investissement soit à des opérations d'entretien préventif ou programmé, afin de construire de nouveaux équipements ou de maintenir en état ceux existants (bâtiments, voiries, ...).

Leur financement passe notamment par le recours à l'emprunt qui constitue une ressource indispensable pour le développement des collectivités.

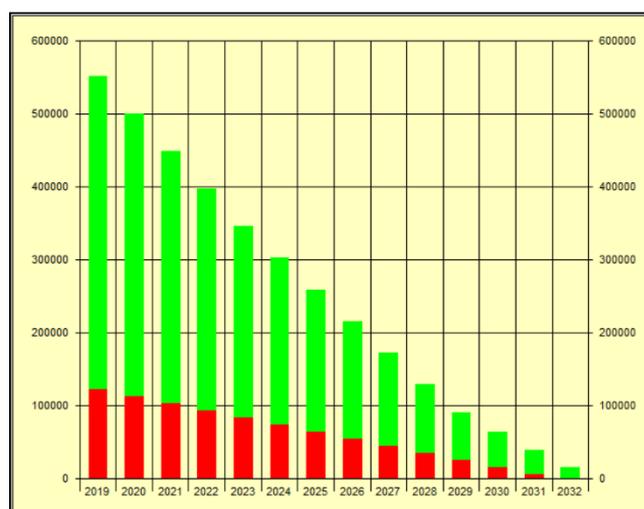
Mais il faut en user avec précaution et procéder régulièrement à une analyse financière rigoureuse pour éviter tout dérapage qui placerait la commune sous la tutelle de la chambre régionale des comptes avec le risque de subir des hausses d'impôt.

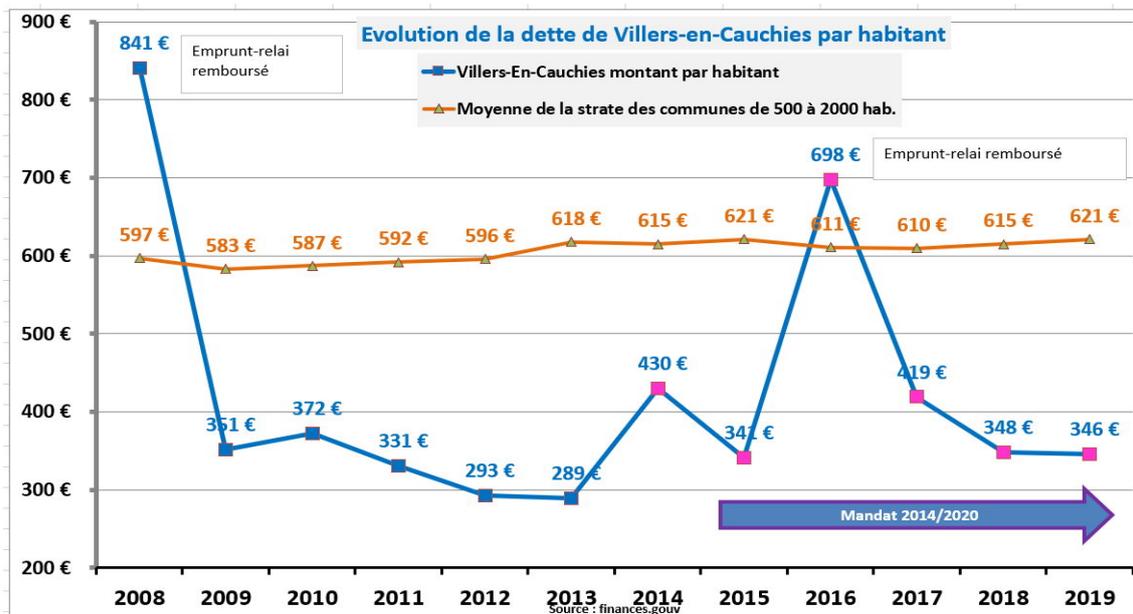
La Municipalité a donc toujours veillé à maintenir l'endettement de la commune à un niveau raisonnable.

Cet exercice délicat qui réclame des bonnes compétences en gestion et en analyse financière, nous l'avons fait durant toute la mandature et notamment au cours de chaque élaboration du budget, avec des résultats très positifs.

Comparée à d'autres de même strate (500 - 2 000 habitants), la commune de Villers-en-Cauchies a maîtrisé son endettement par habitant tout en ayant bénéficié de nombreux investissements.

Elle dispose, en plus, d'une bonne capacité de désendettement. (Graphique ci-contre : extinction totale de la dette, capital et intérêts).



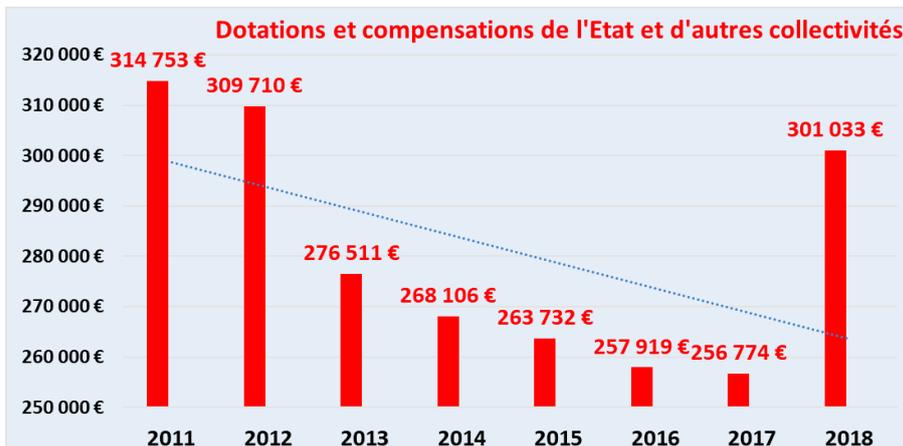


D.2 CONSOLIDATION DE LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

Entre 2013 et 2017, beaucoup de communes dont Villers-en-Cauchies ont été mises en difficulté par l'Etat qui a décrété la baisse des aides aux collectivités tout en leur imposant de nouvelles charges.

On nous demandait de faire plus avec moins d'argent.

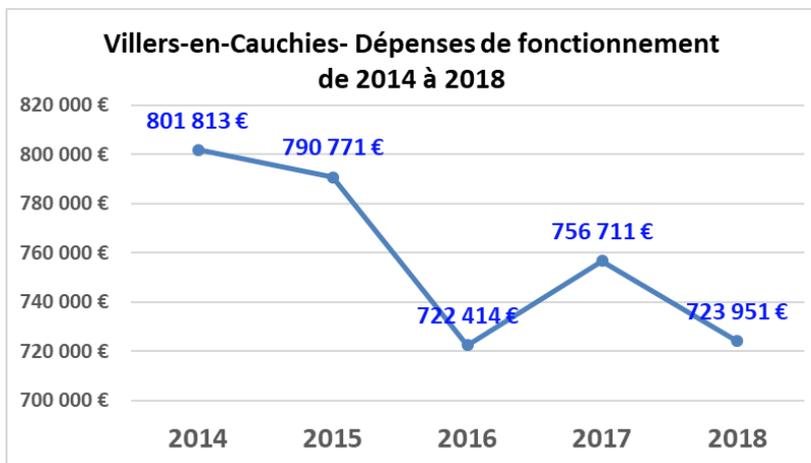
Face à cette situation inextricable, la réduction des dépenses de fonctionnement est apparue non plus comme une alternative mais comme une nécessité.



Budget de Villers en Cauchies, dotations

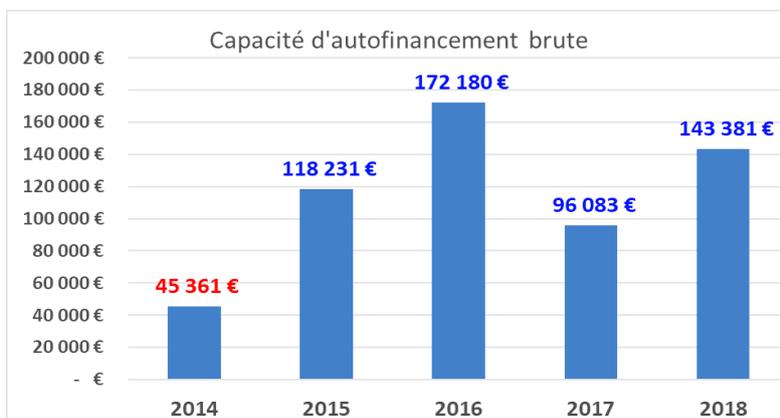
La Municipalité a pris des décisions courageuses pour faire des économies sur différents postes.

Bien que critiquées, ces mesures ont pourtant permis de réduire de 10 % les dépenses de



fonctionnement entre 2014 et 2018, d'éviter une forte hausse des impôts et de consolider la Capacité d'Autofinancement de la Commune (CAF) nécessaire pour payer les nombreux investissements dont profitent ou vont bientôt profiter les Villersois(es) : modernisation de l'éclairage public, rénovation de l'école, mise aux normes de la garderie, réfection des voiries, ...





Plus la CAF est importante, plus la collectivité se porte bien sur le plan financier.
Villers-en-Cauchies est une commune qui a des finances saines.

D.3 OBTENTION DE NOMBREUSES SUBVENTIONS

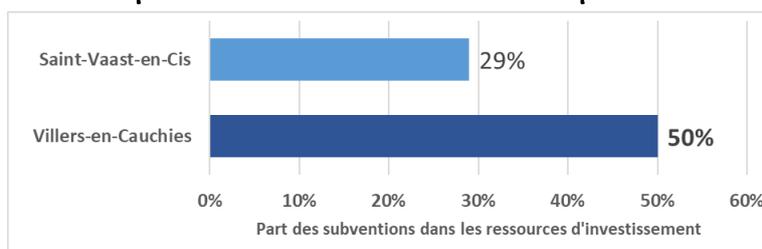
Entre 2008 et 2014, sans couler à flots, les aides publiques étaient nombreuses et assez importantes. La commune de Villers en a largement profité car nous n'avons cessé de demander et d'obtenir des subventions de toute part : État, Département du Nord, Députés, Sénateurs, Communauté d'Agglomération de Cambrai, ...

En 2014 - 2020, compte tenu de la persistance de la crise, les financements se sont faits plus rares à partir de 2013, notamment en raison de la baisse des dotations de l'État (moins 57 979 euros en six ans), la réduction du fonds de concours communautaire (moins 50 000 euros en six ans) et de la suppression de la réserve parlementaire qui permettaient aux Députés et Sénateurs de venir en aide aux communes.

Cette situation n'a pas ébranlé notre détermination et la Municipalité a continué à monter systématiquement des dossiers de demande de subventions afin de réaliser les différents projets d'investissement dans les meilleures conditions financières possible.

Parfois, nos demandes n'ont pas abouti mais souvent notre persévérance a porté ses fruits. Toujours à l'affût des différentes politiques mises en place par divers partenaires (Etat, Région, Département, Communauté d'Agglomération, ...), la commune a ainsi obtenu d'importantes subventions pour financer les grands travaux de la rue de Verdun. D'autres ont été décrochées pour la mise en accessibilité Personnes à Mobilité Réduite de l'école et de la salle des fêtes, l'installation de la vidéo-tranquillité dans différents secteurs du village, la réalisation de cheminements piétonniers à la périphérie du village, la création de toilettes publiques dans la cour de la mairie, la modernisation du château d'eau, la rénovation de l'éclairage public, ...

Bien des opérations n'auraient pas vu le jour si la Municipalité ne s'était pas battue, pied à pied, pour « engranger » des subventions que bien d'autres communes n'ont pas su obtenir.

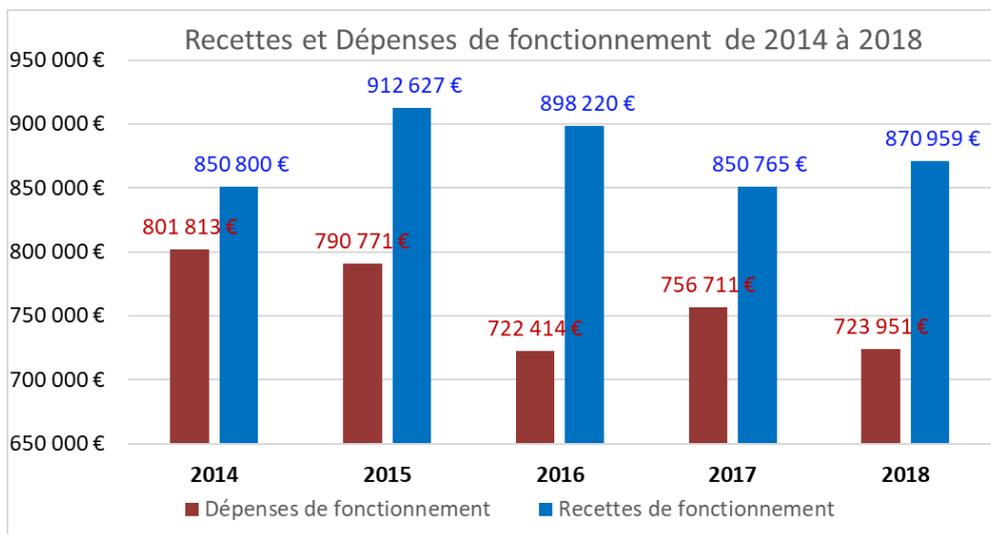


Comparaison entre Villers et Saint-Vaast concernant l'obtention de subventions
(Source ITHEA CONSEIL - cabinet de conseil aux collectivités territoriales)



D.4 MODÉRATION DE LA FISCALITÉ

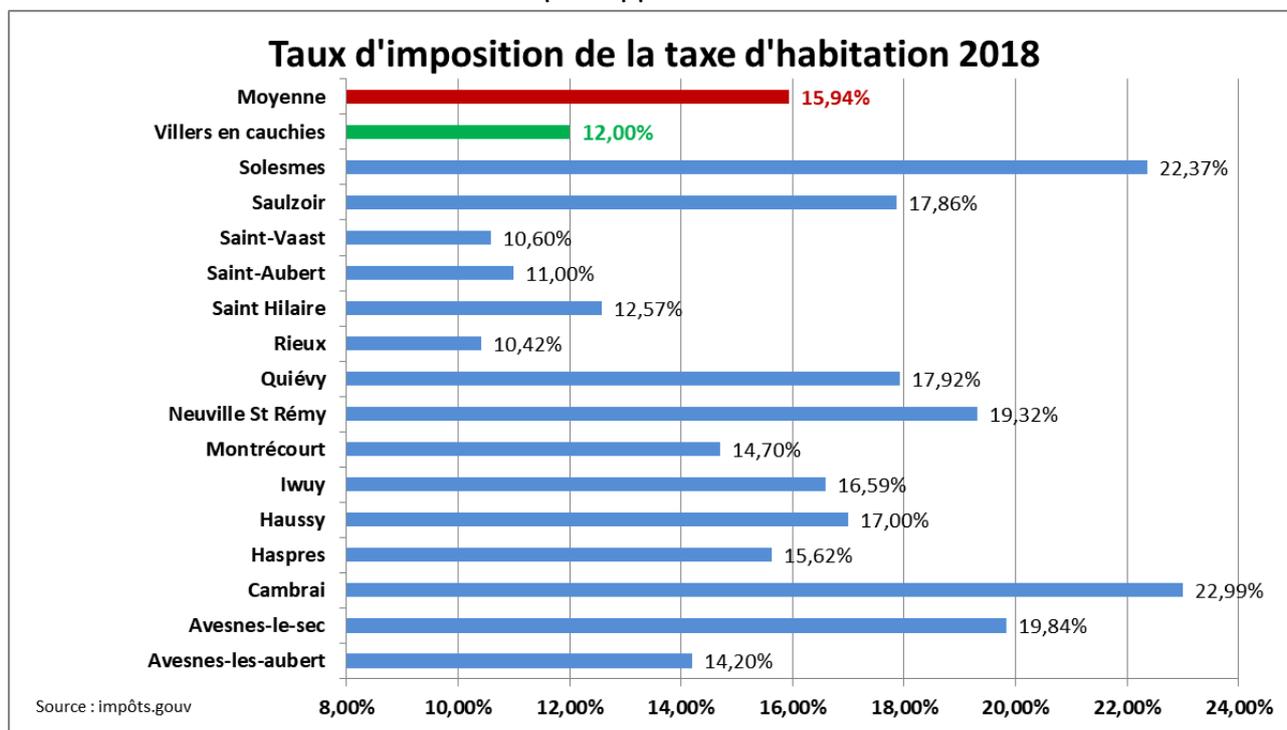
La baisse importante des dotations de l'État constatée jusqu'en 2017 a conduit de nombreuses petites communes comme la nôtre à optimiser leurs recettes afin de maintenir l'indispensable équilibre budgétaire.



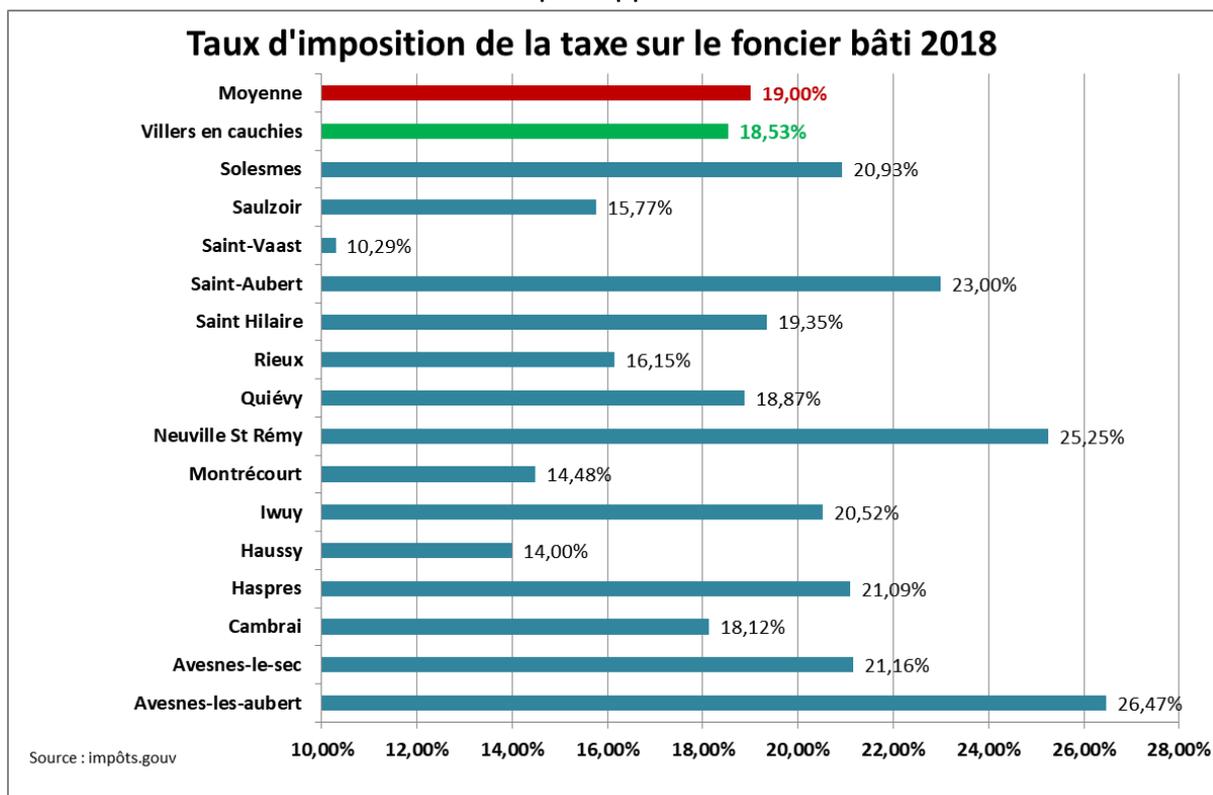
A Villers, la Municipalité a pris la décision d'augmenter légèrement les taux d'imposition en 2015 avant de réussir à les geler depuis bientôt cinq ans grâce à une politique de réduction des dépenses de fonctionnement et l'obtention de nombreuses subventions.

Aujourd'hui, les impôts locaux restent en deçà de la moyenne des communes environnantes, comme l'attestent les chiffres fournis par la direction générale des finances publiques.

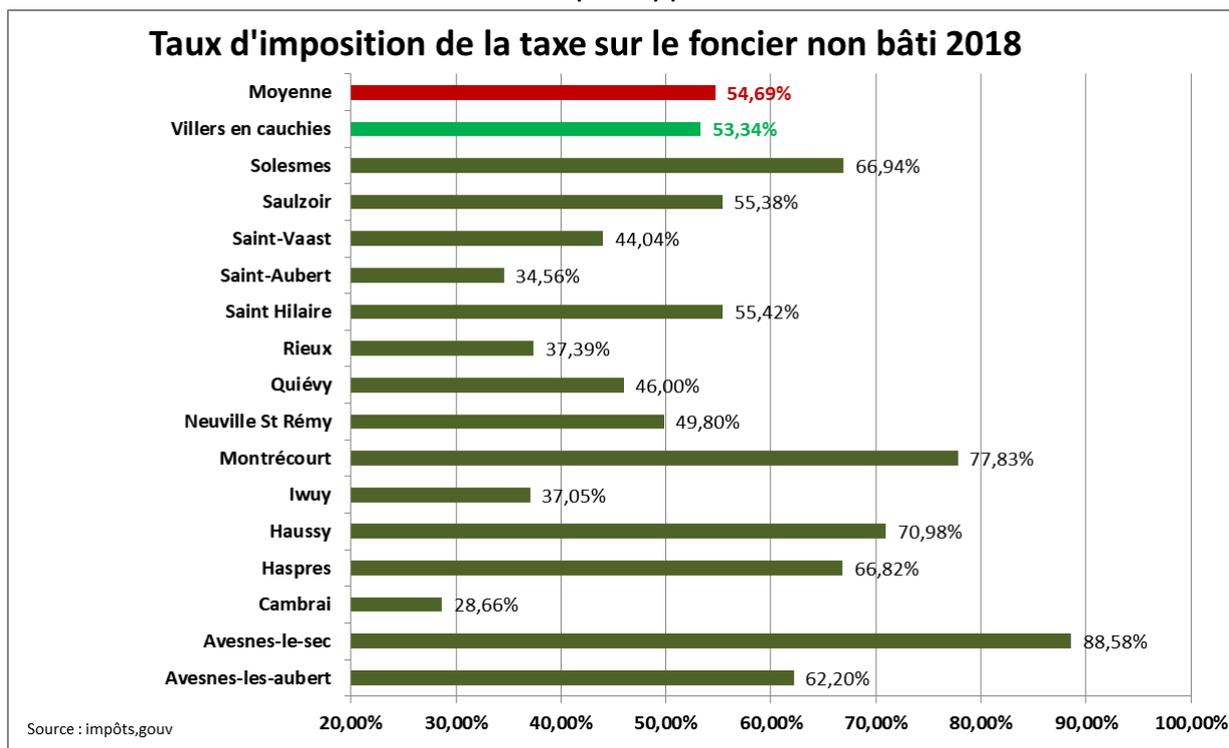
Taxe d'habitation par rapport aux communes voisines



Taxe sur le foncier bâti par rapport aux communes voisines



Taxe sur le foncier non bâti par rapport aux communes voisines



THÈME

E. BÂTIMENTS PUBLICS ET CIMETIÈRE COMMUNAL

E.1	ÉCOLE MARIE CURIE	16
E.2	STRUCTURES PÉRISCOLAIRES	20
E.3	SALLES COMMUNALES ET MÉDIATHÈQUE	21
E.4	ÉGLISE SAINT-MARTIN	24
E.5	BUREAU DE POSTE.....	25
E.6	SALLE DES SPORTS ET PLATEAU MULTISPORTS.....	25
E.7	CIMETIÈRE COMMUNAL.....	27



Cour de la mairie



La commune est propriétaire d'un parc immobilier important qui s'est accru au fil du temps pour répondre aux besoins grandissants de la population (mairie, école, église, salle des sports, cantine, garderie, ...).

Entre 2008 et 2014, nous avons entrepris de rénover progressivement les bâtiments communaux dont certains étaient particulièrement en mauvais état. Des investissements très importants ont été consentis mais n'ont pas permis de régler tous les problèmes.

En 2014-2020, la Municipalité a donc fait le choix d'accentuer sa politique de rénovation des bâtiments publics. Tous ont fait l'objet d'un diagnostic thermique. Une fois encore, la priorité a été donnée à la rénovation de l'école et de l'accueil périscolaire. Ce faisant, il n'a pas été possible de restaurer la mairie. On nous le reprochera sans doute mais nous avons privilégié le bien-être et la sécurité des enfants AVANT toute autre considération.

E.1 ÉCOLE MARIE CURIE

Entre 2008-2014, nous avons réalisé de lourds investissements pour assurer le regroupement scolaire et la modernisation de l'école Marie Curie. Les travaux ont notamment permis la construction d'un nouveau bâtiment de quatre classes, la création d'un dortoir et d'une salle de motricité, la plantation d'un verger, l'ouverture d'un parking public (rue Demoulin-Moreau) et la mise en service de l'école numérique rurale.

En 2014-2020, l'action de la Municipalité s'est poursuivie par :

- **La rénovation complète et la mise en conformité de la classe des Maternels (petite section) et du couloir d'accès principal.**
- **La création d'un véritable bureau de direction.**
- **La rénovation complète du préau.**
- **Le remplacement des deux chaudières.**
- **La rénovation de la façade du bâtiment le plus ancien (rue Jules Guesde).**
- **La mise en accessibilité des bâtiments scolaires (création place de parking, cheminement et toilettes pour les Personnes à Mobilité Réduite).**
- **La sécurisation des abords et accès à l'école (renforcement de la signalisation, installation d'un interphone, remise en état d'une clôture donnant sur la cour de récréation).**
- **L'entretien des parkings de l'école (rues Jules Guesde et Demoulin-Moreau).**
- **L'acquisition de nouveaux ordinateurs pour moderniser les classes numériques rurales.**

L'ensemble des travaux a coûté 219 674 € TTC.

Au final, il ne reste que très peu de travaux à réaliser à l'école (voir plan ci-joint qui reprend l'ensemble des travaux exécutés depuis 2008).



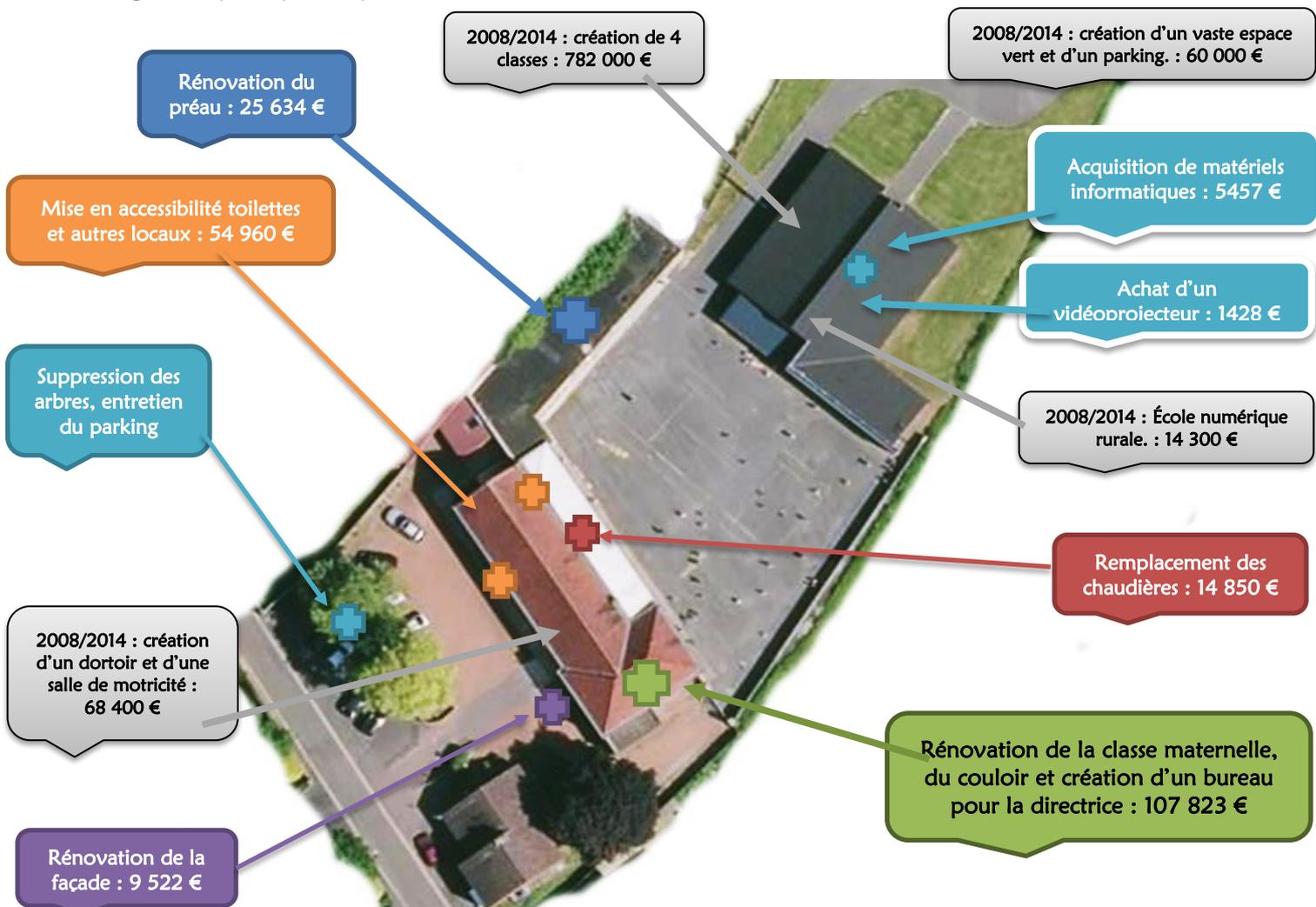
École Marie Curie ancien bâtiment (rue Jules Guesde)



École Marie Curie nouveau bâtiment (rue Demoulin-Moreau)



Carte reprenant la série de travaux que nous avons effectués sur le site école Marie Curie (coûts TTC)
 En gris, les principales opérations réalisées avant 2014. En couleur, celles réalisées entre 2014 et 2020.



Couloir principal AVANT rénovation



Couloir principal en cours de rénovation (début février)



Classe des Maternelles AVANT rénovation



Classe des Maternelles en cours de rénovation (Février)



Rénovation complète du préau



Mise en accessibilité PMR des bâtiments scolaires



Mise en accessibilité PMR des bâtiments scolaires



Mise en accessibilité PMR des bâtiments scolaires



Sécurisation : protection des gouttières



Mise en accessibilité des bâtiments scolaires



Sécurisation des abords (rue Demoulin-Moreau)



Entretien du parking (rue Demoulin-Moreau)



Entretien du parking (rue Jules Guesde)



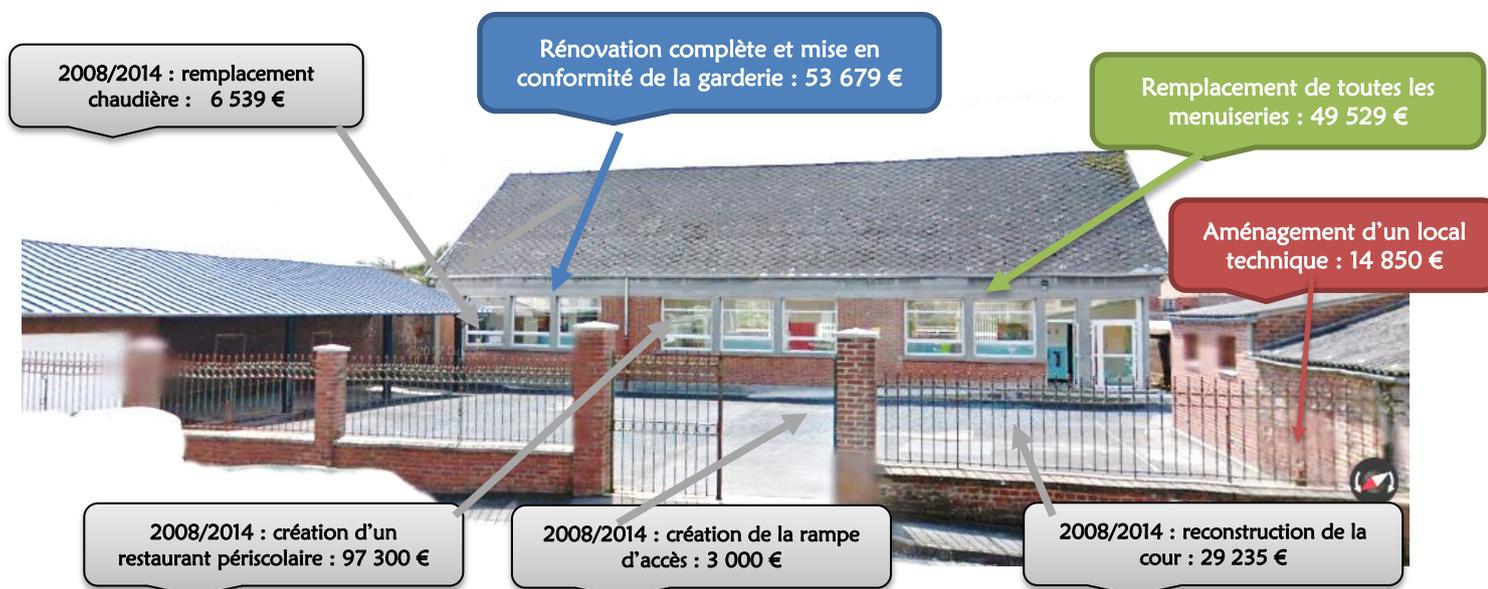
E.2 STRUCTURES PÉRISCOLAIRES

Entre 2008 et 2014, nous avons engagé des travaux importants sur le site communal situé place Roger SALENGRO. Différents chantiers ont abouti successivement à la création d'un restaurant périscolaire moderne, la réfection complète de la cour de récréation, la création d'une rampe d'accès PMR (Personnes à mobilité Réduite), la mise en sécurité de la chaufferie, ...

En 2014-2020, l'action de la Municipalité s'est traduite par :

- La rénovation complète et la mise en conformité de la garderie.
- Le remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures de l'accueil périscolaire.
- Aménagement d'un local technique destiné au rangement du matériel de nettoyage.

Carte reprenant la série de travaux que nous avons effectués sur le site périscolaire (coûts TTC)
 En gris, les principales opérations réalisées avant 2014. En couleur, celles réalisées entre 2014 et 2020.



Garderie AVANT rénovation



Menuiseries extérieures AVANT rénovation



Menuiseries extérieures APRÈS rénovation



Garderie en cours de rénovation (février)



Couloir en cours de rénovation (février)



E.3 SALLES COMMUNALES ET MÉDIATHÈQUE

Entre 2008-2014, nous avons lancé de nombreux travaux de mise aux normes et de sécurité dans les salles communales (site mairie) dont la réparation du chauffage de la salle des fêtes, le regroupement des services techniques dans le sous-sol de la salle des fêtes, le remplacement des châssis de la salle de réception, l'achat de mobilier et la pose de nouvelles menuiseries extérieures à la médiathèque municipale.

En 2014-2020, l'action de la Municipalité s'est traduite par :

- La création de toilettes publiques dans la cour de la mairie.
- Le rejointoiement et le remplacement des fenêtres de la salle « Charles NEWBOUND » (ancien local colombophile).
- La rénovation extérieure du local carburant.
- La rénovation et mise en conformité de la salle de réception (rejointoiement de la façade, remise en peinture de la salle, achat d'un four à air pulsé, amélioration de l'acoustique).
- La remise en peinture de la salle des fêtes et le changement des derniers radiants défectueux.
- La mise en accessibilité de la salle de réception pour les Personnes à Mobilité Réduite.
- La mise en place de la vidéo tranquillité dans la cour de la mairie et le parc communal.
- L'identification et la localisation des salles communales par une signalétique adaptée.



Local de rangement désaffecté (futures toilettes publiques)



Projet de toilettes publiques (en cours de réalisation)



Salle « Charles NEWBOUND » rejointoyée



Salle des fêtes remise en peinture



Local carburant rejointoyé



Salle de réception rénovée



Salle de réception AVANT travaux



Salle de réception APRÈS travaux



Médiathèque rattachée au réseau de lecture publique



E.4 ÉGLISE SAINT-MARTIN

Entre 2008 et 2014, nous avons financé une première tranche de travaux sur l'église. Trois chantiers ont été lancés et menés à terme : le sauvetage de la sacristie qui menaçait ruine, la rénovation du paratonnerre, la réparation et la protection des vitraux de la nef.

En 2014-2020, l'action de la Municipalité s'est poursuivie par :

- La protection des vitraux du chœur.
- La modernisation du système de chauffage central et la rénovation de la chaufferie (réfection d'une partie du dallage, pose de placo, installation d'un placard et d'une porte coupe-feu).
- La mise en place d'une isolation entre la nef et le clocher.
- La mise en peinture des murs de la nef.
- L'installation d'éclairages de sécurité.
- Diverses interventions sur le clocher (remplacement des verrières, mise en éclairage du clocher et modernisation des cadrans horaires).

Protection des vitraux du chœur



Remise en peinture des murs de la nef



Remplacement des verrières du clocher



Nouvel éclairage des cadrans horaires



Rénovation du chauffage central



E.5 BUREAU DE POSTE

Entre 2008 et 2014, nous nous sommes toujours prononcés contre la fermeture du bureau de poste et nous avons reconduit la convention de mise à disposition avec LA POSTE tout en assurant l'entretien des locaux.

En 2014-2020, dans un contexte de forte concurrence avec le secteur privé, LA POSTE a annoncé une nouvelle réduction des horaires d'ouverture du bureau de Villers suite à la baisse régulière des activités postales et financières. Craignant une fermeture, la Municipalité a fait le choix de créer une agence postale communale. LA POSTE a financé en totalité d'importants travaux d'aménagement et de sécurité. Le service postal est pérennisé.



E.6 SALLE DES SPORTS ET PLATEAU MULTISPORTS

Entre 2008 et 2014, la salle des sports a bénéficié de travaux urgents compte tenu des insuffisances recensées, des détériorations constatées et des dangers potentiels. Au-delà des mises aux normes nécessaires, la Municipalité a financé la construction d'un local de rangement pour le stockage du matériel des associations sportives, le remplacement des portes de secours mais aussi la mise en place du nouveau contrôle d'accès et d'un système d'alarme performant.



En 2014-2020, l'action de la Municipalité s'est poursuivie par la réalisation de diverses opérations :

- L'implantation d'un city stade réalisé et inauguré en 2014 en l'honneur de M. Vincent DEFOSSEZ, ancien conseiller municipal à l'origine du projet.
- La création de plusieurs terrains de pétanque (2018 et 2019).
- La remise en état de la toiture de la salle des sports et le nettoyage du bardage extérieur.
- La finalisation de la clôture de l'espace sportif.
- La mise en place de la vidéo tranquillité.

City stade « Vincent DEFOSSEZ »



Création de terrains de pétanque



E.7 CIMETIÈRE COMMUNAL

Entre 2008 et 2014, nous nous sommes penchés sur le dossier du cimetière dans le but d'améliorer et d'embellir ce site funéraire où reposent, pour beaucoup d'entre nous, des êtres chers. À cette fin, plusieurs initiatives ont été lancées pour proposer, outre le cimetière traditionnel, de nouveaux lieux de sépulture avec l'ambition de les insérer dans un environnement paysager : la création d'un jardin du souvenir, l'implantation d'un nouveau columbarium, la « végétalisation » du cimetière.

En 2014-2020, l'action municipale s'est poursuivie par :

- L'entretien régulier et soigné de l'espace funéraire.
- La poursuite de l'agencement de l'espace columbarium.
- La modernisation des points d'eau.
- La reconfiguration du parking pour le mettre à l'écart des sépultures et le rendre plus fonctionnel.
- La création d'espaces de rangement clôturés pour assurer un stockage plus discret des bidons et des poubelles.

Espaces de rangement clôturés



Entretien de l'espace columbarium



Modernisation des points d'eau



Reconfiguration du parking du cimetière



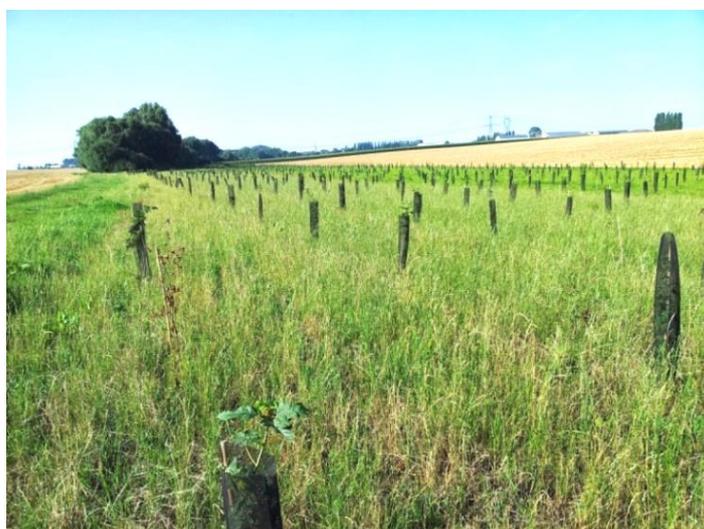
Entretien régulier de l'espace funéraire



THÈME

F. URBANISME, CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

F.1	GESTION DE L'URBANISME	30
F.2	RÉALISATIONS CADRE DE VIE.....	31
F.3	ACTIONS ENVIRONNEMENTALES	33



Boisement au bassin du vert fossé en 2012 (ci-dessus) sur 1,8 ha et à l'hiver 2020 (ci-dessous)



F.1 GESTION DE L'URBANISME

Entre 2008 et 2014, la Municipalité a accordé une attention particulière à l'urbanisme. Plusieurs initiatives ont été menées : L'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme, l'achèvement de la résidence « La Houblonnière » (tranche VIII), le lancement d'une étude portant sur la construction de logements sociaux en centre-bourg, l'acquisition du dépôt départemental de matériaux (rue de Saulzoir).

En 2014-2020, l'action municipale s'est poursuivie par :

- **L'élaboration d'un nouveau PLU** (annulation du précédent par le Tribunal Administratif de Lille en juillet 2014) pour mettre en œuvre les nouvelles règles d'urbanisme imposées par l'Etat en vue d'assurer une meilleure gestion de l'occupation des sols, une prise en compte optimale des différents risques, la protection renforcée de l'environnement, ...
- **L'étude portant sur la création prochaine d'une noue sur l'ancien site de la forge de la Louvière (rue de Saulzoir)** pour réduire les risques d'inondations en centre village.
- **Formation du nouveau personnel du service administratif de la mairie sur l'urbanisme.**

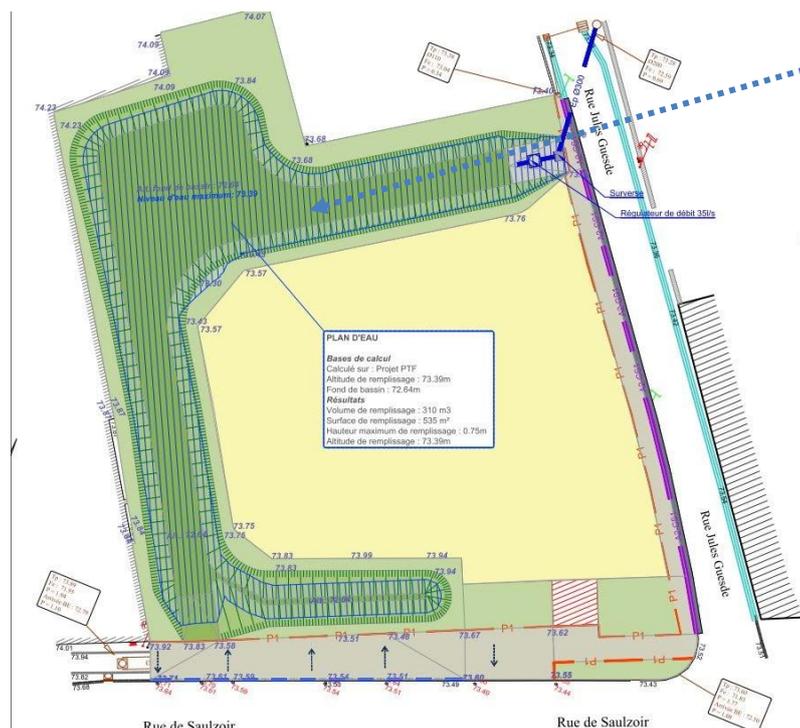
Friches (rue de Saulzoir) AVANT



Nettoyage et dépollution du site APRÈS



Projet de création d'une noue et d'un terrain à bâtir sur l'ancien site de la Louvière (rue de Saulzoir)



*Définition d'une noue :
 Sorte de fossé peu profond et large, végétalisé, qui recueille provisoirement l'eau de ruissellement, soit pour l'évacuer via un trop-plein, soit pour l'évaporer ou pour l'infiltrer sur place permettant ainsi la reconstitution des nappes phréatiques.*

F.2 RÉALISATIONS CADRE DE VIE

Entre 2008-2014, la Municipalité a montré son attachement à l'amélioration du cadre de vie en menant diverses actions telles que l'élaboration d'une étude cadre de vie, l'aménagement paysager de l'espace vert de l'église, le nettoyage de l'aire de stockage (rue de Saulzoir), l'implantation de nouveaux abris bus.

En 2014-2020, l'action municipale s'est poursuivie par :

- Le nettoyage plus régulier du domaine public.
- L'installation de poubelles à proximité des principaux sites communaux.
- Le démontage des anciennes cabines téléphoniques.
- La création d'une « canissette » (aménagement urbain destiné à recevoir les déjections canines).
- L'amélioration du fleurissement des espaces publics.
- L'effacement des réseaux et la rénovation des trottoirs avec des matériaux qualitatifs (voir chapitre rue de Verdun).
- La création d'un square paysager à proximité du château d'eau et du chemin de l'arbriselle.
- La rénovation du « coin des mamans dans le parc communal ».

Parterre de prairie fleurie semé au printemps (rue Eloi Gernez)



Pose de poubelles (rue de Cambrai)



Suppression des anciennes cabines téléphoniques



Fleurissement (église)



Entretien du site du calvaire (rue d'Haspres)



Entretien du site de l'église



Remise en état du parc communal



Square du château d'eau



F.3 ACTIONS ENVIRONNEMENTALES

Entre 2008 et 2014, nous avons mené une action énergique en faveur de l'environnement : le boisement du « Vert fossé » (2 hectares), la création de deux vergers communaux (école et espace sportif), la « végétalisation » du chemin de « l'arbriselle », la plantation d'un grand linéaire de haies et des arbres dans différents secteurs du village et la mise en service d'une grande citerne à eaux pluviales.

En 2014-2020, au moment même où chacun commence à constater une forte dégradation de la situation environnementale, l'action municipale s'est poursuivie par :

- **La création d'un lagunage au vert fossé** afin d'améliorer l'infiltration écologique des eaux pluviales de la commune.
- **La réduction de la consommation des pesticides et insecticides** remplacés par des produits autorisés pour entretenir les espaces publics.
- **La formation du personnel communal aux méthodes alternatives.**
- **La poursuite des plantations d'arbres et arbustes le long des chemins communaux.**
- **L'entretien des très nombreux espaces naturels municipaux.**
- **La modernisation de l'éclairage public et la fermeture des lampadaires (du dimanche au jeudi - 23h00-5h00)** pour réduire la consommation d'énergies fossiles, limiter la pollution lumineuse et protéger la biodiversité.

Des centaines de mètres de haies plantées et entretenues



Lagunage créé à l'exutoire du vert fossé (à côté du bois créé en 2012)



Plantations complémentaires au bassin du vert fossé



Entretien du boisement (exutoire vert fossé sur 1,8 ha)



Plantations d'arbres (chemin de l'arbriselle)



Plantations d'arbres (chemin de l'arbriselle)



Plantations d'arbres (chemin du Riotery)



Verger de l'école



Verger de l'espace sportif



Chemin pédestre



Chemin « à Jo »



Plantations d'arbres qui jouent un rôle très important pour notre qualité de vie...



Modernisation de l'éclairage public : consomme beaucoup moins et éclaire beaucoup plus



THÈME

G. RÉGIE DES EAUX, ASSAINISSEMENT ET DÉFENSE INCENDIE

G.1	MODERNISATION DE LA RÉGIE DES EAUX	37
G.2	ÉVOLUTION DU PRIX DE VENTE DE L'EAU	39
G.3	INTERVENTIONS SUR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT	39
G.4	RENFORCEMENT DE LA DÉFENSE INCENDIE.....	41



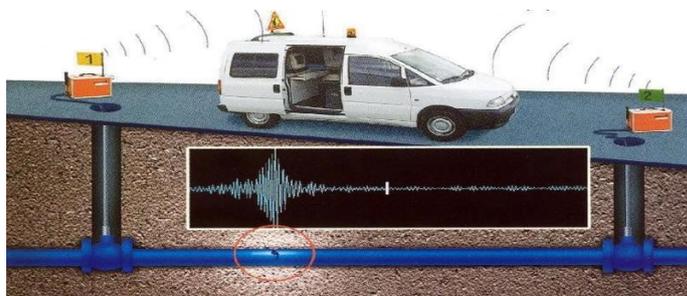
G.1 MODERNISATION DE LA RÉGIE DES EAUX

Entre 2008 et 2014, nous nous sommes emparés du dossier épineux de la régie des eaux et avons réglé de multiples problèmes en travaillant avec différents partenaires (Agence Régionale de Santé, agence de l'eau, sous-préfecture de Cambrai, Direction Départementale des Territoires et de la Mer, services du département du Nord) et suivant plusieurs axes : l'organisation de campagnes annuelles de recherche de fuites, la modernisation progressive du réseau d'eau potable, l'éradication systématique des branchements plomb, la production d'un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau Potable (R.P.Q.S obligatoire), la mise en place de la facturation semestrielle pour permettre aux usagers d'étaler le paiement de leur consommation et surtout la maîtrise du prix de vente de l'eau.

En 2014-2020, l'action municipale s'est poursuivie pour assurer efficacement l'alimentation du village en eau potable et s'est concrétisée par :

- Le maintien de la régie communale des eaux (convention avec la CAC) et la maîtrise du prix de vente de l'eau.
- La rénovation complète (intérieur et extérieur) du château d'eau. Montant : 273 212 € HT.
- De nouvelles opérations d'éradication des branchements plomb et de remplacement des compteurs défectueux.
- Le changement de la conduite d'eau principale.
- De nouvelles campagnes de recherche et de réduction des fuites.
- La recherche d'une nouvelle ressource en eau.
- L'installation d'un débitmètre et d'une 2^e pompe au captage. Montant : 25 500 € HT.

Campagnes de recherche de fuites



Château d'eau AVANT rénovation



Château d'eau APRÈS rénovation



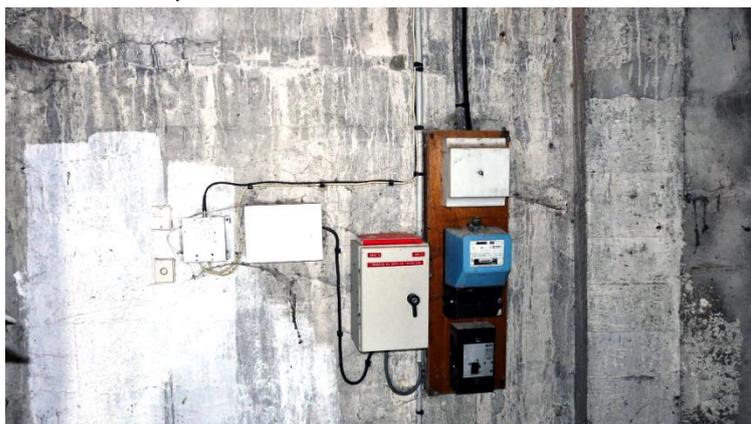
Intérieur du château d'eau AVANT (échelle et conduites)



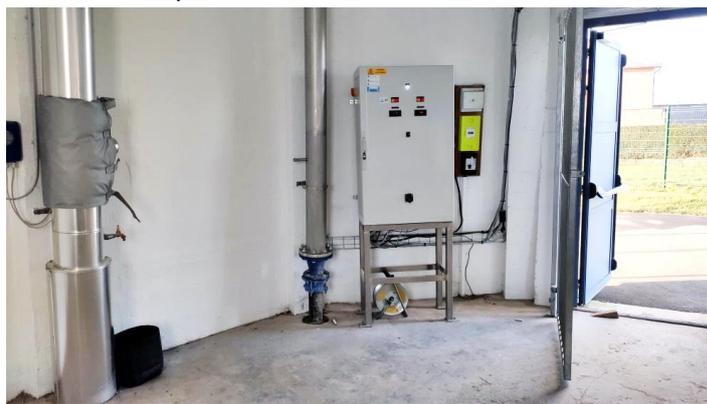
Intérieur du château d'eau APRÈS (échelle et conduites)



Coffret électrique AVANT



Coffret électrique APRÈS



Conduite d'eau potable principale AVANT (installée en 1928)



Conduite d'eau principale APRÈS (remplacée en 2017)



Pose d'une 2^{ème} pompe au captage



Changement des branchements



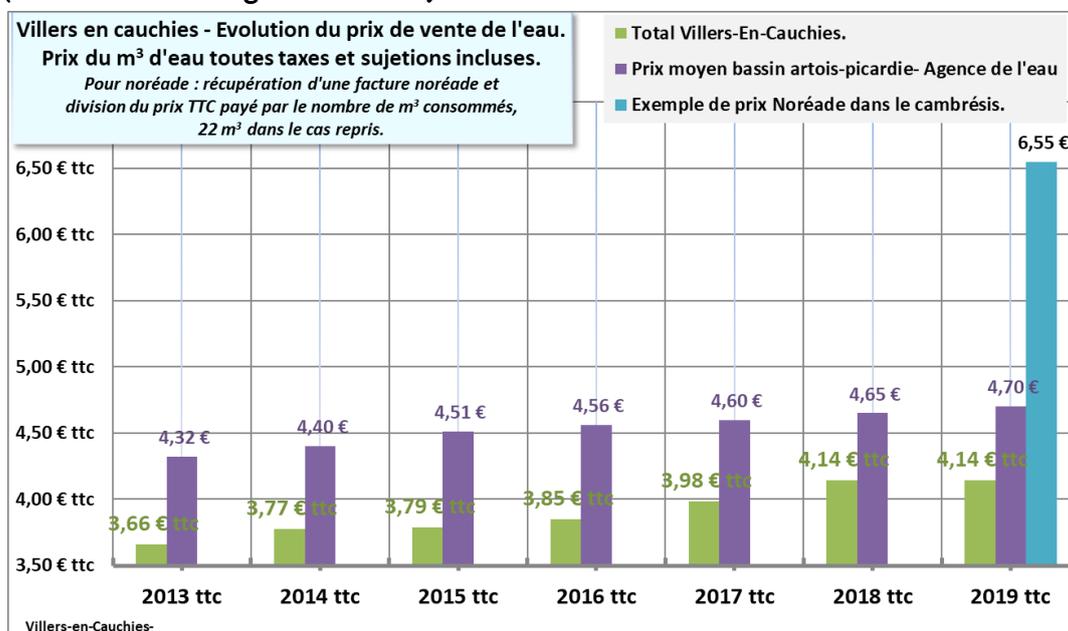
G.2 ÉVOLUTION DU PRIX DE VENTE DE L'EAU

Entre 2008 et 2014, nous avons conservé, comme promis, la régie des eaux et de l'assainissement pour maîtriser du mieux possible le prix de l'eau tout en donnant à la commune la capacité de faire les nécessaires travaux de rénovation des réseaux et des équipements.

En 2014-2020, en conservant la régie municipale des eaux et de l'assainissement, la Municipalité a, une fois encore, maintenu le prix de vente de l'eau à un niveau raisonnable malgré la hausse des taxes décidée par l'agence de l'eau (taxes de prélèvement de la nappe, de pollution et de modernisation du réseau).

Aujourd'hui, le prix de vente de l'eau à Villers-en-Cauchies reste inférieur à celui constaté sur le bassin Artois Picardie et notamment à celui pratiqué dans toutes les communes voisines gérées par NOREADE.

Le graphique ci-dessous reprend l'évolution du prix de vente du mètre cube d'eau potable et d'assainissement de 2013 à 2019, en comparaison avec le prix moyen constaté sur le bassin Artois Picardie (information de l'agence de l'eau) et celui de Noréade dans une commune voisine.



G.3 INTERVENTIONS SUR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Conscients des défaillances du réseau d'assainissement, nous avons programmé, entre 2008 et 2014, de multiples interventions pour prendre en compte les questions de santé publique et d'inondations dans le centre du village : la reprise de la compétence assainissement, la réalisation d'une étude de zonage d'assainissement, l'amélioration du fonctionnement des stations de relevage, l'inspection régulière du réseau, la création d'un bassin de rétention sur le site TERNOVEO SA.

En 2014-2020, l'action municipale s'est poursuivie par :

- Le maintien de la gestion communale du réseau d'assainissement et la maîtrise du taux de la taxe d'assainissement.
- La création d'un bassin de rétention dans la rue de Verdun pour limiter les risques d'inondations en centre-bourg. Montant : 43 107 € HT.
- La remise à niveau des stations de relevage. Montant : 24 500 € HT.



- La reconfiguration des abords du vert fossé pour faciliter l'évacuation des eaux pluviales vers le bassin de rétention et stopper le ravinement des talus et éviter l'effondrement d'une partie du chemin de « l'arbriselle ». Montant : 87 475 € HT.
- La rénovation complète du réseau d'assainissement pluvial du parc communal pour mettre fin aux inondations régulières des ateliers municipaux en cas de fortes pluies.

Vert fossé AVANT



Vert fossé APRÈS



Vert fossé en cours de rénovation



Clôture remplacée



Création d'un bassin de lutte contre les inondations (rue de Verdun)



G.4 RENFORCEMENT DE LA DÉFENSE INCENDIE

La commune se doit d'assurer la protection des populations et des biens. Entre 2008 et 2014, nous avons veillé à réduire la vulnérabilité de la commune face aux incendies, notamment par le contrôle régulier des hydrants et par la création d'une réserve artificielle (120 m³) implantée face à la mairie et alimentée par le réseau de distribution d'eau.

En 2014-2020, l'action municipale s'est poursuivie pour renforcer la défense incendie et s'est concrétisée par :

- Une surveillance accrue et une maintenance régulière des hydrants (bornes incendie).
- La modernisation du captage et la rénovation complète du château d'eau, équipements indispensables dans la lutte contre les incendies.
- La signature d'une convention d'utilisation d'une réserve incendie privée qui permettra aux pompiers d'intervenir plus efficacement dans le secteur de la rue de Haspres et de la résidence « La Houblonnière ».

Réserve 120 m³ conventionnée (rue d'Haspres)



Rénovation des bouches incendie



THÈME

H. VOIRIE ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE

H.1	LA RÉNOVATION COMPLETE DE LA RUE DE VERDUN (RD45)	43
H.2	ENTRETIEN DES RUES	46
H.3	SÉCURITÉ ROUTIÈRE	48



Écluse double rue d'Avesnes-le-sec



La remise en état des voiries a toujours fait partie de nos préoccupations.

Entre 2008 et 2014, cela s'est traduit par la réalisation d'opérations de grande envergure : la rénovation de la couche de roulement des rues de Verdun, de la République et d'Avesnes-Le-Sec, la finalisation de la voirie de la rue Louise Thuliez, la rénovation complète des rues Gambetta et Zola mais aussi le lancement d'études préparatoires à la rénovation de la rue de Verdun (RD 45).

En 2014-2020, l'action municipale a porté sur un gros dossier dont la complexité technique et financière a nécessité deux années d'efforts pour aboutir : la rénovation complète de la rue de Verdun, l'entretien de nombreuses voiries communales et départementales mais aussi l'installation de nouveaux équipements de sécurité routière.

H.1 LA RÉNOVATION COMPLETE DE LA RUE DE VERDUN (RD45)

En 2014, le département du Nord, service voirie, a programmé la mise hors gel de la RD 45 (rue de Verdun). La Commune en a profité pour s'associer à cette opération en prévoyant d'importants travaux. Cette opération de grande ampleur a permis :

- La suppression des réseaux aériens électriques, téléphoniques et d'éclairage public disgracieux.
- Le remplacement du vieux poste EDF par un nouveau, moderne et plus compact.
- La modernisation du réseau d'éclairage public (candélabres à leds).
- La démolition de l'ancienne cabine à gaz.
- La création d'un bassin de tamponnement des eaux pluviales.
- Le remplacement de la conduite d'eau principale et de tous les branchements d'eau (éradication du plomb).
- La création d'un îlot central en entrée d'agglomération et d'une double écluse afin de faire ralentir.
- La création de places de parking.
- L'aménagement des abords du château d'eau.
- La rénovation complète des trottoirs et la création d'un cheminement piétonnier.

Montant total des travaux 1 430 337 € TTC subventionnés à hauteur de 80%.

Enfouissement de 3 lignes haute tension



Remplacement de la conduite d'eau et des branchements



Création d'un îlot central



Création d'une double écluse



Aménagement des abords du château d'eau.



Aménagement du chemin piétonnier



Rénovation complète des trottoirs



Modernisation du réseau d'éclairage public



Création d'un cheminement piétonnier et d'aires de stationnement



Création d'un bassin de tamponnement des eaux pluviales



Ancien transformateur et cabine à gaz AVANT



Installation d'un nouveau transformateur et destruction de la cabine à gaz APRÈS



Espace urbain totalement rénové



H.2 ENTRETIEN DES RUES

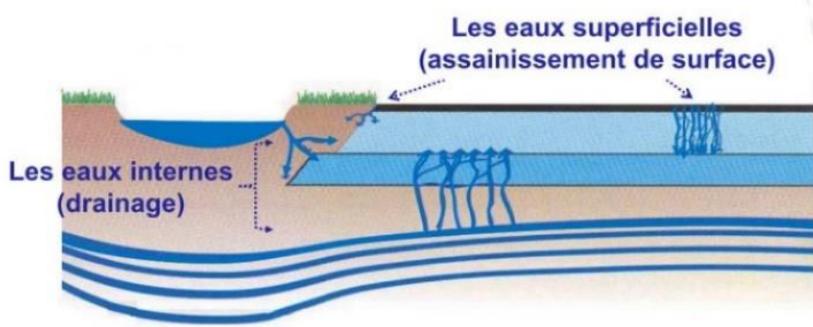
Reconstruire une route coûte extrêmement cher. Il faut donc remettre en état les voiries en temps et en heure pour éviter les grosses dépenses d'investissement.

Leur entretien a pour objectif de garantir l'étanchéité de la surface de roulement pour protéger les couches de fondation d'une dégradation irréversible.

Les voiries communales sont gérées par la Municipalité.

En 2014-2020, un coulis a été mis en œuvre, avec des coûts maîtrisés, pour maintenir, autant que possible, l'étanchéité de certaines rues dégradées : La Fayette, Jules Guesde, Joliot-Curie et Louis Aragon.

L'EAU --> RÔLE DÉTERMINANT DANS L'ÉVOLUTION DE LA CHAUSSÉE



Rue La Fayette AVANT



Coulis rue La Fayette APRÈS



Rue Jules Guesde AVANT



Coulis rue Jules Guesde APRÈS



Rue Louis Aragon AVANT



Coulis rue Louis Aragon APRÈS



Rue Joliot Curie AVANT



Coulis rue Joliot Curie APRÈS



Quant aux nombreuses routes départementales qui traversent la commune de part en part, la gestion en incombe au Conseil Départemental du Nord.

Durant la mandature 2014-2020, la Municipalité a suivi étroitement les opérations d'entretien des routes réalisées par le Département. En 2018, un coulis a été mis en œuvre sur la RD 114 (rues de Cambrai et de Saulzoir).

Il y a eu aussi des renouvellements de surface (pose de nouveaux enrobés) dans les rues suivantes : RD 74 (rues d'Avesnes-les-Aubert et d'Avesnes-le-Sec) et RD 45 (rues de Verdun, de la République et de Haspres).

C'est donc plus de 80 % des rues qui ont fait l'objet d'un entretien durant la mandature !

Enrobés (rue d'Haspres)



Enrobés (rue de la République)



Enrobés (rue d'Avesnes-le-Sec)



Enrobés (rue d'Avesnes-les-Aubert)



H.3 SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Comme tant d'autres communes, Villers-en-Cauchies est confrontée à de sérieux problèmes de sécurité routière, notamment dus à des excès de vitesse.

Entre 2008 et 2014, nous avons pris diverses mesures destinées à protéger la vie des Villersois(es) : l'installation de deux cinémomètres (rues de Cambrai et de Saulzoir), la pose de coussins berlinois (rues Louis Aragon et Demoulin-Moreau), la construction d'un plateau ralentisseur (rue de Haspres) et la sécurisation du carrefour du monument aux Morts.

En 2014-2020, l'action municipale s'est poursuivie par :

- L'installation d'une double écluse (rue d'Avesnes-le-Sec).
- L'installation d'une double écluse de test (rue d'Avesnes-les-Aubert). (Le type d'aménagement sera choisi après la période de test en concertation avec les riverains).
- La création de liaisons piétonnières entre le village (rues d'Avesnes-les-Aubert, d'Avesnes-le-Sec et de Cambrai) et sa périphérie agricole.
- La matérialisation de « Cédez le passage » (rues de Cambrai, de Haspres et de Saulzoir) et l'implantation d'un « stop » dans la rue de Haspres.
- La création de passages piétons rues de Saulzoir et d'Avesnes-les-Aubert et l'entretien du marquage sur l'ensemble de la commune.
- L'aménagement du carrefour rue d'Avesnes-les-Aubert.
- La création de places de parking rue Lafayette.
- La création d'un cheminement piétonnier sécurisé sur le trottoir de la rue d'Avesnes-le-Sec.
- De nombreuses interventions auprès de la Gendarmerie Nationale pour obtenir des contrôles de vitesse.
- Des demandes d'installation d'un radar fixe sur l'axe principal (courriers à M. le Sous-Préfet en mai 2018 et décembre 2019).



Double écluse (rue d'Avesnes-le-Sec)



Double écluse de test (rue d'Avesnes-les-Aubert)



Accotement rue d'Avesnes-les-Aubert AVANT



Chemin piétonnier rue d'Avesnes-les-Aubert APRÈS



Accotement rue de Cambrai AVANT



Liaison piétonnière rue de Cambrai APRÈS



Accotement rue d'Avesnes-le-Sec AVANT



Chemin piétonnier rue d'Avesnes-le-Sec APRÈS



Matérialisation de « Cédez-le-passage » (rue de Cambrai)



Matérialisation de « Cédez-le-passage » (rue de Haspres)



Matérialisation de « Cédez-le-passage » (rue de Saulzoir)



Création de passages piétons (rues de Saulzoir et Avesnes-les-A)



Entretien du marquage sur l'ensemble de la commune



Création de places de parking (rue La Fayette)



Aménagement du carrefour (rue d'Avesnes-les-Aubert)



Trottoir réparé (rues de Cambrai et Eloi Gernez)



THÈME

I. VIE ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET CULTURELLE

I.1	VIE ÉCONOMIQUE.....	52
I.2	SERVICES À LA POPULATION.....	53
I.3	CULTURE – MÉMOIRE - ANIMATION.....	56



Drapeaux des conscrits de la classe 1912 et 1926 (don au musée des Invalides - Paris)



I.1 VIE ÉCONOMIQUE

Villers-en-Cauchies dispose encore de plusieurs fermes, de quelques commerces de proximité, de plusieurs entreprises et de nombreux auto-entrepreneurs qui interviennent dans des domaines divers (bâtiment, micromécanique, menuiserie, informatique, distribution automatique et en fontaine d'eau, réparation et vente de véhicules, espaces verts, ...) et dont l'activité dépasse souvent le cadre du village. Ensemble, elles constituent un tissu économique local important que nous envient d'autres communes de taille identique à la nôtre.

Entre 2008-2014, la Municipalité a souvent confié aux entrepreneurs locaux des missions de maintenance mais les a aussi sollicités pour des achats divers ou, dans le cadre de marchés publics, pour des opérations de plus grande envergure. Elle a créé un circuit de randonnée inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R) pour faire venir des marcheurs et dynamiser le petit commerce. Elle a soutenu, de toutes ses forces, un projet de création d'un magasin alimentaire porté par l'enseigne MATCH (rue de Saulzoir) dans le but de proposer une offre répondant aux besoins quotidiens et hebdomadaires des ménages.

En 2014-2020, dans un contexte économique difficile, l'action municipale s'est prolongée par :

- **La poursuite du soutien aux artisans locaux par la passation de nouvelles commandes publiques.**
- **La poursuite du soutien aux commerçants locaux.** La Municipalité a fait appel à leur service à certaines occasions, réduit considérablement les frais d'occupation du domaine public, créé des places de parking supplémentaires pour faciliter le stationnement de la clientèle, ...
- **La création d'un marché hebdomadaire (2014).** La Municipalité a fait venir des marchands ambulants (rôtisseur, boucher-charcutier, marchand de fruits et légumes, pizzaiolo, ...) dont la plupart ont fini par se retirer faute de clients en nombre suffisant.
- **La création d'une agence postale communale dont les services sont notamment utilisés par les commerces et les entreprises locales.**
- **La mise à l'étude d'un projet de création d'un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM).** Après avoir consulté les personnes concernées, la commission chargée de travailler sur le sujet, a constaté qu'il n'y avait pas de réels besoins sur place.
- **La poursuite du soutien municipal à l'implantation d'un magasin alimentaire.**
Après deux échecs successifs, la Municipalité a continué de collaborer activement, avec l'enseigne MATCH, sur le dossier de transfert de son magasin d'Avesnes-Les-Aubert à Villers.
Au début de l'année 2014, MATCH a élaboré un troisième projet d'implantation commerciale dans la commune.

9 mois après les élections municipales, la Commission Départementale d'Aménagement Commerciale (CDAC - Lille), chargée d'étudier ce projet, a donné un avis favorable (voir document ci-contre).



Mais, pour la troisième fois, en 2015, les gérants de « CARREFOUR MARKET » (Avesnes-les-Aubert) et de « CARREFOUR EXPRESS » (Haspres) ont porté recours devant la Commission Nationale d'Aménagement Commerciale (CNAC - Paris) qui a annulé la décision de la CDAC. Face à la forte opposition de ses concurrents et après trois tentatives infructueuses, la société MATCH, en crise (voir document ci-dessous), a renoncé.

Alors que la Municipalité croyait vraiment la cause gagnée en 2014, le projet MATCH s'est donc soldé par un échec, à la grande joie d'une opposition qui ne s'est jamais investie dans ce dossier mais qui espère aujourd'hui profiter de la situation pour gagner les prochaines élections municipales.

Extrait d'un article paru le 14/09/2015 sur le site lsa-conso.fr et différents organes de presse :

« .. Un nouvel exercice dans le rouge pour Cora et Match :

Le bilan n'est pas meilleur pour les supermarchés Match, avec un chiffre d'affaires en baisse quasi similaire, a -6,2% pour atteindre 1,15 milliards d'euros. Pour juguler cette hémorragie et restaurer autant que possible le compte de résultat, marqué par d'importantes pertes (Linéaires évoque 29 millions de pertes en 2013, et 17 millions en 2014), Match n'y est pas allé de main morte ces derniers temps. 11 points de vente déficitaires, soit 8% du parc, ont été définitivement fermés au mois de juin (Match compte désormais 129 magasins en France) ... »

I.2 SERVICES À LA POPULATION

Les Municipalités successives ont toujours mené une politique de services à la population.

Entre 2008 et 2014, la Municipalité a cherché à renforcer les services à la population tout en restant vigilante vis-à-vis des contraintes budgétaires. De nombreuses actions ont ainsi été menées parmi lesquelles le soutien aux associations locales, la création d'une aide au permis de conduire pour les Jeunes, l'instauration d'un « bon naissance », la rénovation du « coin des mamans » situé dans le parc communal, l'amélioration du séjour à la neige, la mise en place de facilités de paiement pour les factures d'eau.

En 2014-2020, l'action municipale s'est poursuivie par :

- **Le maintien de l'aide aux associations locales (prêt de salles, mise à disposition de matériels, subventions, achat d'instruments de musique ...).** Dernièrement, la Commune a fait l'acquisition de bâtiments diocésains (rue Léon Gambetta) pour assurer la pérennité de l'harmonie municipale qui allait se retrouver sans salle de répétition.
- **Le soutien aux assistantes maternelles.** La Municipalité a toujours refusé la création d'une crèche qui aurait privé de leur emploi les assistantes maternelles villersois.
- **Le soutien à l'école et aux enfants scolarisés** en poursuivant les aides financières et matérielles, créant un poste de conseillère déléguée aux affaires scolaires, mettant en œuvre la réforme des rythmes scolaires en association avec les enseignants, le conseil d'école et l'association des parents d'élèves, en mettant à disposition une 2^e ATSEM à temps plein pour mieux encadrer et venir en aide aux enfants.
- **Le maintien des acquis pour les Séniors (ouverture du club communal des Aînés toute l'année, amélioration du colis de Noël, repas annuel des Aînés, ...).**



- **Le maintien des innovations de la mandature 2008-2014 à destination des familles** (bons naissance, rénovation du « coin des mamans » dans le parc communal, séjour annuel des CM2 à la neige, ...).
- **La mise en place d'une permanence d'information sociale.**
- **De interventions multiples auprès de la CAC et des pouvoirs publics pour obtenir l'installation de l'internet très haut débit sur le territoire communal.**
- **Le maintien de l'accès à la déchèterie de Saint-Aubert.**
- **L'amélioration du cadeau de la fête des Mères.**
- **La création de 8 logements sociaux (rue Eloi Gernez - 2015)**
- **La création d'un 9^e logement social (rue Jules Guesde).** La Municipalité n'a pas vendu le bâtiment qui est mis à disposition de Partenord Habitat.
- **L'installation d'un cabinet d'hypnothérapie.**
- **La défense des services publics, notamment de la perception d'Avesnes-les-Aubert.**
- **La mise en place d'une permanence d'un conciliateur de justice.**
- **La modernisation de la gestion de la cantine et la garderie** qui offre de nombreux avantages notamment pour les parents (dématérialisation des commandes, facturation automatisée et paiement sécurisé).
- **Le recrutement de deux agents au service administratif (secrétaire de mairie et collaboratrice).**
- **L'amélioration des conditions de travail et du déroulement de carrière des agents communaux.**

Repas annuel des Aînés



Rénovation du « coin des mamans » (parc communal)



Passage de la fibre optique (rue Demoulin-Moreau)



Pose d'une armoire pour la fibre optique (rue de Cambrai)



Accueil de loisir sans hébergement (centre aéré)



Jeunes Villersois(es) profitant des plaisirs de la neige



Retour à la déchèterie de Saint-Aubert qui dépend d'une autre communauté d'agglomération



Création de 8 logements sociaux (rue Eloi Gernez)



Défense des services publics



Modernisation de la gestion de la cantine et la garderie



Acquisition de biens diocésains (rue Léon Gambetta)

Création du 9^e logement social (rue Jules Guesde)

I.3 CULTURE – MÉMOIRE – ANIMATION

Dans le cadre des politiques municipales, la part faite à la culture et à la mémoire n'est pas toujours satisfaisante. C'est souvent le parent pauvre de l'action municipale. A Villers-en-Cauchies, nous avons voulu qu'il en soit autrement.

Entre 2008 et 2014, de nombreuses initiatives ont vu le jour. Entre autres, nous avons créé une médiathèque municipale et élargi l'offre culturelle en mettant gratuitement à la disposition des Villersois(es) des livres des BD mais aussi un large choix de DVD et de CD musicaux. Nous avons trouvé une nouvelle salle de répétition pour l'harmonie municipale, accueilli un grand salon de peinture géré par la « Palette amicale ». Nous avons rénové plusieurs espaces mémoriels (monument AFN et sépulture communale des Villersois morts pour la France) et organisé une exposition en l'honneur des Anciens Combattants d'Afrique du Nord.

En 2014-2020, l'action de la Municipalité s'est poursuivie par :

- La pérennisation de la programmation culturelle. À l'exception de la course cycliste (coût annuel : 6 500 €), toutes les grandes manifestations traditionnelles ont été maintenues (concerts de l'harmonie municipale, fête des mères, ducasses, brocante et exposition de voitures anciennes, salon de peinture, ...) ou rétablies quand les finances communales l'ont permis (retraite aux flambeaux et feu d'artifice). D'autres ont été créées ou recrées (concert de la fête de la musique, course aux œufs à l'occasion de Pâques, vide-greniers lors de la 1^{ère} ducasse, jeu des 1000 € ...),
- Le développement de l'action culturelle de la médiathèque (adhésion au réseau de lecture public, accueil d'expositions, spectacles, ...).
- L'étude pour la mise en place d'un jumelage avec un village d'Europe.
- La protection du patrimoine culturel communal. La Commune a fait don au musée de l'Armée (hôtel des Invalides à Paris), de deux drapeaux de conscrits (classes 1912 et 1926) qui sont rentrés définitivement dans les collections nationales compte tenu de leur grande valeur historique.
- Le tri et le classement des archives communales par des spécialistes.
- La programmation de la rénovation partielle du monument aux Morts.
- L'acquisition de biens diocésains (rue Léon Gambetta) pour pérenniser la Musique municipale qui allait se retrouver sans salle de répétition.



Commémoration du centenaire de la libération du village par les troupes britanniques (2018)



11 novembre 2019 : mise à l'honneur d'un soldat blessé au Mali

Commémoration du centenaire de la libération du village



Exposition de voitures anciennes (manifestation annuelle)

École de musique de l'harmonie municipale



Grande brocante (manifestation annuelle d'octobre)



Loto annuel



Spectacle pour la fête des mères



Réveillon du nouvel an



Spectacle de marionnettes à la médiathèque



Jeu des 1000 € avec France Inter



Parcours du cœur (manifestation annuelle de printemps)



Concert de l'harmonie municipale (4 par an à l'église ou à la salle des fêtes)



Spectacle gratuit avec Bruno BREL



Exposition de peinture annuelle (salle des fêtes)



J. CONCLUSION

Pendant six ans, dans un contexte difficile et avec des moyens financiers limités, nous avons fait de notre mieux pour gérer le quotidien, faire face aux imprévus et surtout préparer l'avenir en réalisant de nombreux projets (promis ou non durant la précédente campagne électorale).

A l'heure où vous venez de prendre connaissance du bilan municipal, nous réaffirmons notre volonté de continuer notre action à votre service avec un quadruple objectif : faire de Villers-en-Cauchies une commune fière de son identité et de son passé, une commune qui maîtrise son développement, une commune en capacité d'affronter les défis du XXI^e siècle, une commune où il fait bon vivre.

Cette ambition ne nous a jamais quittés et elle n'est pas près de s'éteindre.

Dans cet esprit, un programme vous sera prochainement présenté, pour la mandature 2020-2026, par la liste « Agir ensemble pour VILLERS-EN-CAUCHIES » composée de candidates et de candidats qui ont une longue expérience de la gestion municipale ou de la vie associative, ont l'envie de servir, la disponibilité pour agir et les compétences pour bien faire.

En attendant, nous restons à votre entière disposition pour répondre à toutes vos questions.

Le bilan de l'action municipale 2014-2020 a été lu, approuvé et signé par les membres de la liste « Agir ensemble pour Villers-en-Cauchies » qui avaient sollicité vos suffrages lors des élections municipales de mars 2014 et qui siègent actuellement au conseil municipal.

A collection of handwritten signatures in black ink, arranged in three rows. The signatures are:

- Row 1: Des, F. Delavat, A. Co, and another signature.
- Row 2: C. Lian, M. P., J. H., and G. G.
- Row 3: Baralle, B. M., and another signature.

